

## Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 7 mars, 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sur la convocation qui lui a été adressée le 3 mars 2014 sous la présidence de M. Roger PATENERE.

Étaient présents : Roger PATENERE, Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Éveline DION, Fabienne BENOIST, Gilles MASSON, Lionel SIMARD, Francis BALENGHIEN, Yoann SIMARD, et Alain FAYOLLE formant la majorité des membres en exercice.

Absente ayant donné pouvoir : Antoinette REGNAULT à Jean-Marie DARGENT

Absents excusés : Claude MAUROUX et Marc JACOB

Secrétaire : Yoann SIMARD

**Les comptes rendus des réunions du conseil municipal en date du 19 novembre et du 19 décembre 2013 sont approuvés.**

### **ONF : Programme travaux 2014**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme établi par l'Office National des Forêts, agence de Fontainebleau pour des travaux sylvicoles et une préparation de plantation,

Considérant le montant du devis proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, dans un souci d'économie, de refuser le programme de l'ONF pour 2014.

### **Vente peupliers**

Monsieur le Maire rappelle que l'Office National des Forêts est chargé du programme de coupes dans la peupleraie communale. Cette année les peupliers de la parcelle E200 de 6 Ha ont été mis en vente.

Il est précisé que la société Forêts et Bois de l'Est a fait la meilleure offre qui se décompose comme suit :

	<b>Produit bois</b>	<b>Montant</b>	<b>Quantité estimée</b>	<b>Unité</b>
Apport de bois à l'unité s/pied diamètre fin bout 28 cm	<b>Déroulage peuplier Inter-Américain</b>	36,00 €	1	m <sup>3</sup>
Apport de bois à l'unité s/pied diamètre fin bout 28 cm	<b>Déroulage peuplier Fritzy-Pauley</b>	28,00 €	1	m <sup>3</sup>
Apport de bois à l'unité s/pied diamètre fin bout 30 cm	<b>Déroulage peuplier</b>	25,00 €	1	m <sup>3</sup>
Apport de bois à l'unité s/pied du diamètre 30 à 25cm (Robuste) ou 28 à 25 cm (autres clones)	<b>Bois à palette peuplier</b>	12,00 €	1	m <sup>3</sup>
Apport de bois à l'unité s/pied constitué des plus grosses perches du taillis en sous étage et des houppiers de peupliers	<b>Bois à broyer</b>	7,00 €	1	T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vente avec la Société Forêts et Bois de l'Est ;

### **SDEM : frais de câblage enfouissement du Presbytère**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'enfouissement réalisés rue du Presbytère ;

Il indique que la commune doit encore régler une somme de 241,56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que ce titre doit être payé rapidement et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2014, compte 2188, opération 110 - Travaux éclairage public.

### **Atelier Prieur : honoraires extension salle polyvalente**

Monsieur le Maire explique qu'à l'établissement du contrat rural - extension de la salle polyvalente, le montant des travaux était estimé à 260 000 € HT. Les honoraires d'architecte ont été fixés en pourcentage au taux de 11,50 %, soit un montant de 29 900 € HT.

Il rappelle que des honoraires ont déjà été réglés pour un montant de 14 671,93 € HT.

Vu la facture d'honoraires de l'Atelier Prieur s'élevant à 1 022,58 € HT soit 1 227,10 € TTC,

Vu la nécessité de régler rapidement cette facture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que cette facture doit être payée rapidement et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2014, compte 2315, opération 142 – Contrat rural n°3.

### **Remboursement location salle polyvalente à Monsieur FREREBEAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle polyvalente avait été réservée par Monsieur Fabrice FREREBEAU pour les 16 et 17 août 2014.

Vu sa demande d'annulation,

Vu le reçu du chèque de 75 € réglé à la réservation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de cette somme à Monsieur Fabrice FREREBEAU.

### **Adhésion aux prestations RH proposées par les services pôle carrière de Centre de Gestion de Seine et Marne aux collectivités affiliées :**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22 alinéa 7, 24 et 25 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine et Marne du 2 octobre 2013 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière ;

Considérant que les prestations ci-dessus désignées proposées par le Centre de Gestion correspondent aux besoins de la commune ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget

Nature de la prestation	Tarifs
Pour les collectivités de moins de 50 agents	
<b>x prestation avancement d'échelon</b>	Collectivités de 1 à 20 agents : 30 €
<b>x prestation avancement de grade</b>	Collectivités de 1 à 20 agents : 30 €
<b>x prestation « assurance chômage »</b>	Instruction des droits / 130 € par dossier Révision d'un dossier / 20 € par dossier
<b>x prestation examen dossier individuel</b>	35 € de l'heure
<b>x ateliers du statut</b>	130 € / participant et par session pédagogique d'une demi-journée
<b>x ateliers CNRACL : montage des dossiers et réglementation</b>	70 € / participant et par session pédagogique d'une demi-journée 140 € / participant et par session pédagogique d'une journée
<b>x ateliers CNRACL : utilisation des applications informatique</b>	80 € / participant et par session pédagogique d'une demi-journée 160 € / participant et par session pédagogique d'une journée
<b>x prestation accompagnement individualisé</b>	35 € taux horaire d'intervention

### **Nouveaux statuts syndicat de la Voulzie**

Vu la délibération du comité syndical n° 14/01 relative à la modification des statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications telles que délibérées par le comité syndical lors de la séance du 06 janvier 2014.

### **Servitude THIELLEMENT**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier de Madame Sylvie THIELLEMENT demandant au Conseil Municipal l'autorisation de clôturer par un grillage les deux extrémités du passage entre les parcelles G 8 et G 637.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser cette clôture et précise que la commune garde le droit de servitude en cas de travaux. Aucune construction ne devra être édifiée sur ce passage et aucun arbre n'y sera planté.

### **Défibrillateur**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'envisager l'achat d'un défibrillateur,

Vu la formation effectuée par le personnel communal et par certains élus,

Vu le devis de la société MEFRAN Collectivités pour l'achat d'un défibrillateur automatique d'un montant de 1 300 € HT soit 1 554,80 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir un défibrillateur automatisé
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2014 au compte 2188
- de trouver l'emplacement sécurisé le plus accessible à tous
- d'informer la population et les associations communales.

### **Questions diverses :**

#### **Affaire Annie JARRY**

Monsieur le Maire fait lecture du jugement du Tribunal Administratif de Melun du 20 décembre 2013.

Il rappelle :

- l'avis favorable de la CNRACL du 18 novembre 2013 de mise à la retraite pour invalidité à compter du 10 septembre 2010,

- l'arrêté du Maire de mise à la retraite pour invalidité en date du 22 novembre 2013,

- l'arrêté de régularisation de carrière de Madame Annie JARRY du 25 février 2014

Il informe le Conseil Municipal que les rappels de rémunération s'élèvent à la somme de 46 891,76 € et que les cotisations patronales représentent la somme de 32 460,32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le règlement de la somme de 46 891,76 € à Madame Annie JARRY et de la somme de 32 460,32 € de cotisations patronales aux différents organismes,

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014 à l'article 6411 et aux différents comptes de cotisations 6332, 6336, 6411, 6451, 6453 et 6458.

#### **Achat téléphones et imprimante pour l'école**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les postes téléphoniques et l'imprimante de l'école Alain Peyrefitte sont tombés en panne à quelques jours d'intervalle, vu l'urgence, il a été contraint de remplacer rapidement ces matériels,

Vu la facture de la Société GITEM d'un montant de 209,97 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que cette facture doit être réglée et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2014, compte 2183, opération 141 - École.

#### **Contrat SACPA, fourrière animale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat, concernant la gestion des animaux errants, passé avec la Société SACPA arrive à échéance le 30 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat entre la commune et la Société SACPA à compter du 01 juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015.

### **Courrier Isabelle ANDRIOT**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Madame Isabelle ANDRIOT, celle-ci demandant que lui soit attribuée une prime lors de la remise de la médaille d'argent d'honneur communale pour ses 20 ans de travail au service de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de n'octroyer aucune prime particulière lors de la remise de la médaille d'argent d'honneur communale.

### **Lettre de réclamation de Madame Béatrice SANCHEZ**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Madame SANCHEZ qui demande qu'un tarif occasionnel soit créé pour les enfants qui fréquentent exceptionnellement l'étude surveillée.

Il rappelle la délibération du 21 septembre 2012 qui dit qu'un tarif unique a été voté, 16 € le mois, qu'il s'applique dès la première étude surveillée dans le mois et cela à compter du 12 novembre 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dit qu'un tarif a déjà été voté pour l'étude surveillée et décide de ne rien modifier.

### **Éoliennes**

Le 16 janvier 2012, la Société EDF EN France a présenté une requête demandant au Tribunal Administratif de Melun :

- d'annuler les six arrêtés par lesquels le Préfet de Seine et Marne a refusé de lui accorder six permis de construire en vue de l'édification respectivement de cinq éoliennes et d'un poste de livraison électrique sur des terrains situés sur notre commune

- de mettre à la charge de l'État une somme de 1500 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Monsieur le Maire fait lecture du jugement du Tribunal Administratif, celui-ci ayant rejeté la requête de la Société EDF EN France.

### **Élections Municipales**

Monsieur le Maire présente le tableau des horaires de permanence des candidats aux élections municipales.